

## Prise en compte des dimensions transversales de l'eau potable et de l'assainissement

<b>Domaines</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Amélioration du cadre de Vie ;</li><li>- Protection et conservation de la nature.</li><li>- implication des femmes en favorisant leur accession à certains postes clés des comités de gestion de l'eau ;</li><li>- Faire bénéficier tous les citoyens des activités du secteur</li></ul>
<b>Orientations et Actions</b>	<p>Les pénuries d'eau ont besoin d'être gérées, pour cela il s'agira de :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. investir dans les écosystèmes pour qu'ils continuent d'assurer leur fonction première de régulation des pénuries ;</li><li>2. investir dans les infrastructures pour équilibrer les approvisionnements et les prélèvements en vue d'amoindrir les dépenses en matière de santé;</li><li>3. conduire des études d'évaluation intégrée des écosystèmes en eau pour apprécier leur capacité de charge ;</li><li>4. conduire des évaluations économiques des écosystèmes en eau pour apprécier l'impact de leur dégradation et fonctionnement sur la productivité agricole, électrique et les dépenses en matière de santé animale et humaine ;</li><li>5. amélioration de la question foncière pour les espaces contenant des plans d'eau pour attirer les acteurs du secteur privé à orienter des investissements verts;</li><li>6. développer des stratégies de collecte d'eau dans les plans de construction et d'aménagement ;</li><li>7. doter les zones sèches de micro-barrages pour la collecte de l'eau de pluie pour l'agriculture;</li><li>8. développer la capacité des communautés sur la gestion rationnelle de l'eau ;</li><li>9. promouvoir l'information sur l'eau potable ;</li><li>10. Valoriser l'effort des projets appuyant le Gouvernement du Mali dans le renforcement des capacités des communautés pour la gestion intégrée de l'eau et des ressources naturelles comme le projet Lac Faguibine par exemple ;</li><li>11. développer des programmes de reboisement brise-vents au niveau des villages et aider à l'aménagement des champs et blocs de cultures avec des dispositifs antiérosifs pour réduire les pertes agricoles dues à l'érosion.</li></ol>

### II.2.4.1 Plans d'action technologique

**Ces plans d'action seront exécutés conformément à la stratégie ci-dessus adoptée par le Gouvernement pour le Secteur des Ressources en Eau.**

- **Technologie "Les Forages"**

L'objectif visé est l'amélioration de la disponibilité en eau potable par la mise en valeur des eaux

souterraines dans un contexte de variabilité et changements climatiques. Il doit améliorer l'accès à l'eau potable et soutenir des activités génératrices de revenus (maraîchage, pisciculture, élevage). Au total 604 forages sont à réaliser sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de forages couplés à un système d'adduction d'eau potable.

### **Le plan d'action pour lever les barrières comprend :**

- L'organisation de concertations entre La Direction Nationale de l'Hydraulique, les Autorités régionales et communales pour identifier les localités nécessitant des études en vue de l'implantation de puits
- La sensibilisation et la formation des populations aux concepts de qualité, vulnérabilité à la pollution et aux risques de maladies liées à l'eau ;
- L'organisation des communautés rurales autour d'activités génératrices de revenus liées à l'exploitation des pompes ;
- La promotion du secteur privé, pour l'importation du matériel de forage et l'acquisition des pièces de rechange des pompes ;
- Le renforcement des capacités des structures de recherche pour une meilleure connaissance des ressources en eau souterraine (études hydrogéologiques et géophysiques) ;
- La mise en place d'un réseau de distribution d'eau (pompes solaires ....)

### **• Technologie "Petits barrages de retenue"**

Cette technologie permet d'améliorer la disponibilité en eau de surface pour les besoins domestiques et agricoles. Elle peut en outre contribuer au maintien de certains écosystèmes dans un contexte de variabilités et changements climatiques et favoriser le maintien des populations rurales dans leurs milieux.

Il s'agira de **réaliser 469 petits barrages** répartis dans toutes les régions du Mali.

### **Le plan d'action pour réaliser son transfert comprend :**

- L'organisation de concertations entre La Direction Nationale du Génie Rural, Agence d'exécution, les Autorités régionales et communales pour l'identification des lieux d'implantation des ouvrages prévus ;
- L'appui initial de l'Etat aux collectivités et règlement des problèmes fonciers éventuels ;
- La formation des populations à la gestion des aménagements hydro-agricoles, à leur exploitation et à l'écoulement de produits sur les marchés urbains.

### **• Technologie "Puits à grand diamètre"**

Le puits moderne est complémentaire au forage pour l'exploitation des eaux souterraines et l'accès des populations à l'eau potable, notamment dans les couloirs d'élevage au sud comme au nord. Il s'agira de **réaliser environ 302 puits** à grand diamètre, répartis sur toutes les régions.

### **Le plan d'action envisagé pour sa diffusion comprend :**

- L'organisation de concertation entre la Direction nationale des Production Animales, agence d'exécution, les Autorités régionales et communales pour l'identification des lieux d'implantation des ouvrages prévus ;
- L'octroi par l'Etat des exonérations fiscales et des autorisations d'utilisation des explosifs pour le creusement des puits ;
- La formation des populations à la gestion des infrastructures et à l'observation des mesures d'assainissement ;
- La responsabilisation des organismes locaux de gestion de bassins.

### **• La Technologie "Surcreusement de mares"**

Elle permet de réhabiliter les mares en accroissant leur capacité de stockage en eau afin de soutenir principalement les activités pastorales.

Elle concerne les zones les plus arides du Mali (régions de Gao, Kidal, Tombouctou et une partie de celles de Mopti et Koulikoro).

### **Le plan d'action pour la mise en œuvre de son transfert comprend :**

- L'organisation de concertations entre La Direction Nationales des Productions Animales, agence d'exécution, les Autorités régionales et communales pour l'identification des lieux d'implantation des ouvrages prévus ;
- La formation et l'organisation des éleveurs à l'exploitation rationnelle du cheptel et à la gestion de projets communautaires ;
- L'appui financier initial de l'Etat aux collectivités pour les travaux.

## **II.2.4.2 Idées de projets/programmes**